Envoyé en préfecture le 26/03/2025 Recu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID: 019-241927201-20250324-DCC250324_4_1-DE



| Membres | 73 |
|----------|----|
| Présents | 57 |
| Pouvoirs | 12 |
| Votants | 69 |
| Exprimés | 69 |
| Pour | 69 |
| Contre | - |

DÉLIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant-Colonel Faro à Tulle sous la présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président

Convocation de M. Michel BREUILH en dates du 11 et 17 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 73 Secrétaire de séance : M. Dorian LASCAUX

Etaient présents: 57

Mesdames Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Valérie DUMAS, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Marie-Pierre LE MIGNON, Christiane MAGRY-JOSPIN, Cathy MONS, Stéphanie PERRIER, Muriel REBUFFEL, Sophie ROY, Christine THOLY, Stéphanie VALLEE,

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Alain CHASTRE, Bernard COMBES, Pierre COULOUMY, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Dorian LASCAUX, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Marc ROUGERIE, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

Mme Martine TAVET suppléante de M. Florent MOUSSOUR

M. Thierry DUBOIS suppléant de Mme Béatrice GORON

M. Jérôme MALAGNOUX suppléant de M. Bernard SALLES

M. René MEFREDJ suppléant de M. Serge HEBRARD

Avaient donné pouvoir : 12

Mme Sylvie CHRISTOPHE à Mme Christiane MAGRY-JOSPIN

Mme Annie CUEILLE à Mme Betty DESSINE

Mme Catherine DONNEDEVIE à M. Alain CHASTRE

Mme Yvette FOURNIER à M. Michel BREUILH

Mme Brigitte MASMONTEIL à M. Xavier DURAND

Mme Marie-Amélie RIVIERE à M. Bernard JAUVION

Mme Irène SERVIERES à Mme Cathy MONS

Mme Josette VERDEYME à M. Charles ORLIANGES

M. Ubald CHENOU à Mme Muriel REBUFFEL

M. Jean-Jacques LAUGA à M. Alain PENOT

M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

M. Daniel RINGENBACH à M. Pascal FOUCHÉ

Etaient absents: 04

Mme Chrystelle BIDAULT, MM. Raphaël CHAUMEIL, Grégory HUGUE, Jérémy NOVAIS

Objet : 4.1 Marché de travaux de génie civil pour l'installation des colonnes aériennes servant à la collecte des déchets

Le Conseil communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21-1,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4,

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

ID: 019-241927201-20250324-DCC250324_4_1-DE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du nouveau schéma de collecte en vue de la mise en plac de la nouvelle TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), Tulle agglo va déployer 450 points d'apports volontaires (PAV) et que pour certains de ces PAV, il est nécessaire de réaliser des travaux de génie civil,

CONSIDÉRANT que Tulle agglo a ainsi recensé un potentiel de 172 sites sur lesquels il faudrait procéder à des petits terrassements pour réaliser des plateformes en matériau GNT, voire des murs de soutènement en blocs béton pour certains d'entre eux, afin de permettre l'installation des colonnes aériennes,

CONSIDÉRANT que cette consultation pour l'attribution d'un marché de travaux en procédure adaptée est estimée à hauteur de 294 000 € hors taxes et est alloti par secteur géographique de la façon suivante :

- Lot n°1: Secteur des communes de Les Angles-sur-Corrèze, Bar, Clergoux, Corrèze, Espagnac, Eyrein, Gimel- les-Cascades, Gros-Chastang, Gumond, Naves, La-Roche-Canillac, Saint-Augustin, Saint-Martial de Gimel, Saint-Pardoux-la-Croisille, Saint-Priest de Gimel, Vitrac-sur-Montane
- Lot n°2: Secteur des communes de Chamboulive, Chanteix, Favars, Lagraulière, Le Lonzac, Pierrefitte, Saint-Clément, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Jal, Saint-Mexant, Saint-Salvadour, Seilhac
- Lot nº3: Secteur des communes de Chameyrat, Chanac-les-Mines, Cornil, Lagarde-Marc-la-Tour, Laguenne-sur-Avalouze, Le Chastang, Pandrignes, Saint-Hilaire-Peyroux, Saint-Paul, Sainte-Fortunade, Tulle.

CONSIDÉRANT que le début d'exécution prévisionnel des travaux est prévu dès le 22 avril 2025, et que le montant estimatif des travaux est de 294 000 € hors taxes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1. Approuve la souscription d'un marché de travaux en procédure adaptée pour la réalisation des travaux de génie civil en vue de l'installation des colonnes aériennes sur les sites des communes susmentionnées;
- 2. Autorise le Président à procéder à l'attribution, à la passation, l'exécution et au règlement de ce marché de travaux ainsi qu'à signer les actes s'y rapportant;
- 3. La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits en section d'investissement du budget principal.

Fait et délibé**r**é le 24 mars 2025 Le Président,

MichePBREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site de Tulle agglo. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr